

Image not found or type unknown



Règlement d'une assurance parès décès

Par **cleophascarre**, le **20/11/2015** à **16:48**

Je reçois un chèque d'une compagnie d'assurance, 5 ans après le décès de mon père.
Dans le courrier, je lis un numéro de contrat, un numéro de dossier et "Capital Maladie".
Je leur demande la date du contrat, quel type de contrat, le détail : capital et intérêts.
Pas de réponse.
L'assurance n'est pas tenue de m'informer un minimum?